

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE JUMENT

Au HARAS DE TUS

Entre le
Haras de Tus
12 impasse du Four
17770 STE MEME

Et
M/Mme :
Adresse:
CP:
Ville:
Tel/Port :
Mail :

Et Clinique Vet du Parc
5 Av de Saintonge
17100 SAINTES

Propriétaire ou représentant le propriétaire (rayer la mention inutile)
M/Mme.....

de la jument : Nom : N°SIRE :

- Etat physiologique : vide de l'année précédente [], suitée [], maiden [], gestante []
- Date dernière ovulation ou terme présumé :/...../.....

La jument est confiée au centre technique du Haras de Tus pour poulinage [], saillie ou insémination [], suivi gynécologique simple pour IA dans un autre centre [].

Je demande un suivi gynécologique par les vétérinaires de la CLINIQUE VETERINAIRE DU PARC (Saintes): oui [] non [].

ETAT SANITAIRE:

- Etat général de la jument : bas [], satisfaisant [], haut []

Remarques particulières sur la jument ou son poulain :

- Statut Vaccinal : Grippe équine : à jour [], non à jour []
Tétanos : à jour [], non à jour []
Rhinopneumonie à jour [], non à jour []
- Vermifugation: Dernier vermifuge fait le :/...../..... . Produit:
- Test Sanitaires : Métrite Oui [] Non [] Artérite Virale Oui [] Non []
- Le signalement et la pose du transpondeur sont à réaliser sur le poulain : oui [], non []

Consentement éclairé :

Je soussigné M/Mme.....déclare avoir été informé en termes clairs, pris connaissance de la convention et des éléments en annexe, et les avoir parfaitement compris. J'accepte les risques liés aux actes de reproduction, de suivi gynécologique, de poulinage, d'identification et de pension. Je reconnais qu'aucune garantie n'a été donnée quant au résultat escompté.

J'accepte les conditions de la présente convention et m'engage à régler les frais engagés.

Fait en double exemplaire à Sainte Mème le/...../.....

Le Haras de Tus

La Clinique du Parc

Le propriétaire ou représentant

SCEA HARAS DE TUS
Elevage et Commerce de Chevaux de Sport
12 Impasse du Four - 17770 SAINTE MÈME
Tel: 06.11.70.23.59 / 06.72.98.36.38
info@philippe-pertus.com - www.philippe-pertus.com
Siret: 999 784 184 00015

Dr GORIN Julie
Vétérinaire n° ordre 28594
5, avenue de Saintonge
17100 SAINTES

Annexe à la convention de prise en charge d'une jument au Haras de Tus

Les paragraphes suivants font partie intégrale de la convention de prise en charge d'une jument pour les actes de reproduction incluant suivi gynécologique, saillie ou insémination, surveillance de poulinaage, identification éventuelle du foal (prise de sang et pose de transpondeur) sous la responsabilité des vétérinaires de la Clinique du Parc, 5 avenue de Saintonge, 17100 SAINTES et du Haras de Tus, 12 impasse du Four, 17770 STE MEME.

La saison de monte commence le 16 mars 2026 et se termine le 31 juillet 2026 sauf cas de force majeure.

- 1- Toute jument admise au Haras de Tus fera l'objet d'un suivi gynécologique comprenant le suivi d'ovulation, le diagnostic de gestation et les éventuels actes et injections liés à la reproduction. Cependant toute jument peut être admise pour des examens isolés, à la demande.
En vue d'optimiser les chances de fécondation, le vétérinaire est autorisé à pratiquer les interventions courantes : administration de médicaments (prostaglandine, hormone chorionique, ocytocine, mais aussi si besoin sédatifs, antispasmodiques, anti-inflammatoires ou antibiotiques), irrigation utérine, vulvoplastie.
Les examens complémentaires (cytologie, bactériologie, biopsie utérine), l'écrasement transrectal d'une vésicule embryonnaire en cas de diagnostic précoce de gestation gémellaire ou la nécessité de mise en place d'un traitement prolongé feront l'objet d'un accord préalable du propriétaire.
Le suivi gynécologique est effectué tous les matins par le vétérinaire de la Clinique Vétérinaire du Parc. Il est effectué du début de la chaleur jusqu'à l'ovulation, puis à 14 jours pour le diagnostic précoce de gestation, puis à 28 jours pour la confirmation de la gestation s'il y a lieu.
- 2- Le Haras de Tus peut refuser une jument dans les cas suivants : état sanitaire déficient, vaccinations non à jour, risques pour les personnes ou les autres chevaux présents sur le site, probabilité de fécondation trop faible en raison de l'âge ou de l'état physiologique.
Si vaccins non à jour, reprise du protocole avant l'entrée au Haras (au minimum les 2 premières injections) sinon un test PCR sera demandé dans les 3 jours avant la venue de la jument au Haras.
- 3- L'éleveur doit informer le responsable du centre technique des antécédents pathologiques de sa jument (notamment coliques ou intolérance à certain type d'alimentation ou litière), de sa carrière de reproductrice, des éventuels traitements en cours (concernant aussi le poulain) et dont la poursuite se fera selon la prescription (ordonnance obligatoire).
- 4- En cas d'urgence, un vétérinaire de la clinique vétérinaire du parc interviendra sauf mention contraire du propriétaire. Le responsable du Haras de Tus et les vétérinaires s'engagent à informer le plus rapidement possible le propriétaire de tout événement concernant sa jument et/ou son poulain. En cas d'urgence chirurgicale, après information et sauf avis contraire du propriétaire, la jument sera référée à la Clinique Vétérinaire de Conques à SAINT AUBIN DE BRANNE (33). Cela concerne aussi les complications graves pouvant survenir lors du poulinaage.
- 5- Risques inhérents à la reproduction :
Des risques sont inhérents au gardiennage, à la contention, aux examens gynécologiques transrectaux (avec une mortalité par déchirure rectale de 2.2 pour 100 000 examens selon les haras nationaux), lors du poulinaage, des inséminations, des saillies, du passage à la barre, de la mise au paddock, de la pose du transpondeur.
En cas de difficulté de manipulation au passage à la barre ou à l'examen par voie transrectale, le vétérinaire se réserve le droit d'administrer des sédatifs et/ou antispasmodiques à la jument sans accord préalable du propriétaire afin de limiter le risque d'accident.

La jument peut maigrir lors de la phase d'adaptation alimentaire ou lors de chaleur caniculaire. Il existe des risques de contagion, d'accident lors de contact avec ses congénères.

L'insémination en semence congelée ou réfrigérée réduit la fertilité.

6- Limites de responsabilité :

En cas de sinistre, quelqu'en soit la cause, mais si une faute a été commise et prouvée, la responsabilité du Haras de Tus et de son inséminateur au titre des actes d'insémination et actes annexes, du poulinage, du gardiennage, est limitée à une indemnité maximale de **8 000€ TTC** (huit mille euros). L'éleveur de l'animal confié doit, s'il estime la valeur dudit animal, supérieure à cette somme, souscrire une assurance personnelle selon son estimation pour la durée du séjour de l'animal au Haras. A défaut par lui de souscrire un tel contrat, il est considéré comme n'ayant pas estimé le préjudice éventuellement subi par lui supérieur à **8 000€ TTC**. L'éleveur et son entourage sont entièrement responsables des dommages qu'ils subissent ou provoquent à autrui lors de leur présence au Haras ou dans ses annexes. La responsabilité du Haras est écartée lors du débarquement et de l'embarquement de la jument éventuellement suivie, même avec l'aide du personnel. Ces actes restent de la responsabilité du transporteur.

7- TARIFS :

***HARAS DE TUS (non soumis à TVA)**

Frais MISE EN PLACE :	Forfait pour la saison de 210€ pour la mise en place de semence congelée ou réfrigérée.
Pension jument suivie ou gestante:	16€ par jour
Pension jument non gestante et non suivie:	14€ par jour
Poulinage	450€ hors complication ou non délivrance, incluant injection de sérum, désinfection du nombril, une seringue de vitamines au poulain et un vermifuge à la poulinière (si besoin).

***CLINIQUE VETERINAIRE DU PARC (Tarifs TTC, TVA 20%)**

Suivi gynécologique pour insémination sperme réfrigéré ou congelé (forfait saison)	320 €
Examen gynécologique unique hors suivi	36 €
Injection prostaglandine	22 €
Injection chorulon ou decapepyl	34 €
Irrigation utérine aseptique au ringer lactate (pour 3x1L)	72 €
Lavage utérin pour analyse cyto-bactériologique	58 €
Biopsie utérine	63 €
Sédation pour soins	42 €
Vulvoplastie	142 €
Jument à découdre (sédation/médicaments en sus)	46 €
Délivrance	137 €
Squeezing jumeaux (médicaments en sus)	71 €

8- Consentement éclairé du propriétaire :

L'éleveur ou son représentant déclaré par lui, affirme avoir été informé en terme clairs et avoir parfaitement compris les termes de l'annexe de la convention de prise en charge d'une jument.

Il l'accepte en totalité et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Il s'engage à régler les frais engagés auprès du Haras de Tus et de son inséminateur ainsi qu'auprès de la Clinique Vétérinaire du Parc.

Il certifie avoir contracté en bonne et due forme un contrat de saillie avec le gestionnaire de l'étalon choisi dont il remettra une copie à l'inséminateur.

En cas de litige, la juridiction de Saintes est la seule compétente.

Fait à Sainte Mème, le

Le HARAS DE TUS

La Clinique Vétérinaire du Parc

L'éleveur ou son représentant

SCEA HARAS DE TUS
Élevage et Commerce de Chevaux de Sport
12 Impasse du Four - 17770 SAINTE MÈME
Tel: 06.11.70.23.59 / 06.72.98.36.38
info@philippe-pertus.com - www.philippe-pertus.com
Siret: 999 784 184 00015

Dr GORIN Julie
Vétérinaire n° ordre 28594
5, avenue de Saintonge
17100 SAINTES